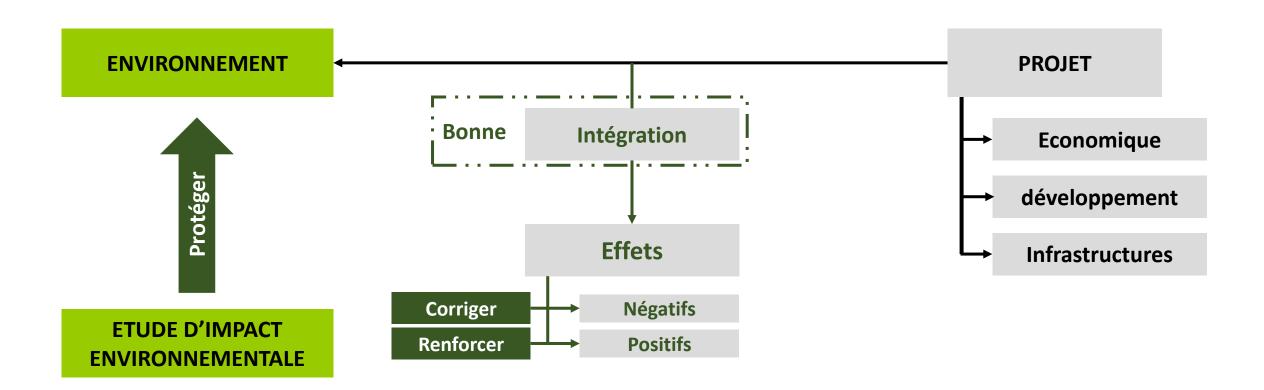
ÉCOLE SUPERIEURE DE TECHNOLOGIE Filière :DUT Génie thermique et Energétique.



Développement durable

# Chapitre III: ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

# 1. DEFINITION D'EIE



# 1. **DEFINITION D'EIE**

#### **Etude d'impact environnementale**

Etude préalable permettant l'évaluation les effets directs et indirects pouvant atteindre l'environnement a court, moyen et long terme suite a la réalisation des projets économiques, de développement et de mise en place des infrastructures de base, en déterminant des mesures pour supprimer, atténuer ou compenser les impacts négatifs, et améliorer les effets positifs du projet sur l'environnement.

# 1. **DEFINITION D'EIE**

#### **Evaluation environnementale**

Désigne le process qui doit permettre d'estimer l'incidence d'un projet ou programme sur l'environnement.

#### **Etude d'impact environnementale**

La première et principale étape du process de l'évaluation environnementale, avant l'examen par l'autorité environnementale.

« l'évaluation environnementale est un terme générique qui s'applique a un ensemble de process qui vise la prise en compte de l'environnement dans la planification, le développement et la réalisation des projets, de plan et des programmes et de politiques tant en ce qui concerne l'état des entreprises ».

# 1 - Etablissements insalubres, incommodes ou dangereux classés en première catégorie.

# 2 - Projets d'infrastructures

- Construction de routes (routes nationales et autoroutes); Voies ferrées; Aéroports; Aménagement de zones urbaines; Aménagement de zones industrielles; Ports de commerce et ports de plaisance; Barrages ou toutes autres installations destinées à retenir et à stocker les eaux d'une manière

permanente; Complexes touristiques, notamment ceux situés au littoral, à la montagne et en milieu rural; Installations de stockage ou d'élimination de déchets quel que soit leur nature et la méthode de leur élimination; Stations d'épuration des eaux usées et ouvrages annexes; Emissaires d'évacuation marin; Transport de matières dangereuses ou toxiques.

# **3 - Projets industriels**

#### 3.1 - Industrie extractive :

-Mines; Carrières de sable et gravier; Cimenteries; Industrie de plâtre; Transformation du liège.

#### 3.2 - Industrie de l'énergie :

-Installations destinées au stockage du gaz et tous produits inflammables; Raffineries de pétrole; Grands travaux de transfert d'énergie; Centrales thermiques et autres installations à combustion puissance calorifique d'au moins 300 MW; Centrales nucléaires; Centrales hydroélectriques.

#### 3.3 - Industrie chimique :

- Installations de fabrication de produits chimiques, de pesticides, de produits pharmaceutiques, de peintures de vernis, d'élastomères et peroxydes; Lancement de nouveaux produits chimiques sur le marché; Extraction, traitement et transformation d'amiante.

#### 3.4 - Traitement des métaux :

- Usines sidérurgiques; Traitement de surface et revêtement des métaux;; Chaudronnerie et appareils métalliques.

#### 3.4 - Industrie des produits alimentaires :

- Conserverie de produits animal et végétal; Fabrication de produits laitiers; Brasserie; Fabrication de confiseries et de boissons; Usines de farine de poisson et d'huile de poisson; Féculerie industrielle; Sucreries et transformation de mélasses; Minoteries et semouleries; Huileries.

#### 3.6 - Industrie textile, du cuir, du bois, du papier, de carton et de poterie :

- Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton; Tanneries et mégisserie; Production et traitement de cellulose; Teinturerie de fibres; Fabrication de panneaux de fibres, de particules et de contre-plaqués; Industrie de textile et teintureries; Poterie.

#### 3.7 - Industrie de caoutchouc :

- Fabrication et traitement de produits à base d'élastomères.

# 4 - Agriculture

- Projets de remembrement rural; Projets de reboisement d'une superficie supérieur à 100 hectares; Projets d'affectation de terre inculte ou d'étendue semi-naturelle à l'exploitation agricole intensive.

# 5 - Projets d'aquaculture et de pisciculture



# <u>L'étude d'impact sur l'environnement a pour objet :</u>

1-d'évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles, les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement...

2-de supprimer, d'atténuer et de compenser les répercussions négatives du projet;

3-de mettre en valeur et d'améliorer les impacts positifs du projet sur l'environnement;

4-d'informer la population concernée sur les impacts négatifs du projet sur l'environnement.



# <u>L'étude d'impact sur l'environnement comporte :</u>

1-une description globale de l'état initial du site et de son environnement susceptible d'être affecté par le projet;

2-une description des principales composantes du projet,

3-une présentation du cadre juridique et institutionnel afférent au projet et au site de son implantation;

4-une évaluation des impacts positifs et négatifs du projet;

5-les mesures envisagées par le pétitionnaire pour supprimer, réduire ou compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement;

### <u>L'étude d'impact sur l'environnement comporte (suite) :</u>

6- le programme de surveillance et de suivi du projet (comprend également les dispositions en matière de formation, de communication et de gestion);

7-une note de synthèse récapitulant le contenu et les conclusions de l'étude;

8-un résumé simplifié des informations et des principales données contenues dans l'étude destiné au public.



# Les points examinés

# Milieu physique

Topographie, Géologie, Hydrogéologie, Hydrologie, Risques, ...

# Milieu Naturel

faune, flore, espaces protégés...

# Milieu humain

Usages (loisirs, réseaux, ...)

Population, Economie, Activités, Tourisme,

Circulation, Transports en commun, ...

Santé Bruit, Air

**Paysage** 



**Equipe pluridisciplinaire** 



